

**N° 36/10.22**

**PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA MOTION PLR « BIENVENUE AU JARDIN D'ÉTÉ DU BLUARD »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre s'est réunie le 20 juin à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames Françoise ADLER (en remplacement de Monsieur Steven KUBLER), Estelle BASTIAN, Aude JARDIN, Christine MAYOR et Irina SAKHAROVA ainsi que de Messieurs Maurice JATON et Michaël FÜRHOFF, président-rapporteur.

**1 PRÉAMBULE**

La motion citée en titre a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 31 mars 2021. Depuis, la Municipalité a été renouvelée en juillet 2021. Une initiative pour rendre les quais à la population a échoué et a été transformée en pétition. Ladite motion a été « acceptée » par la Municipalité le 6 avril 2022.

Lors du Conseil communal du 15 juin, la Municipalité annonce la création de 24 places d'unité parascolaire dans l'ancien Collège du Bluard. A moyen terme, elle envisage d'étudier un regroupement d'accueil de restauration scolaire au Bluard.

Enfin, trois plateformes flottantes provisoires ont été ajoutées sur le lac au port du Petit-Bois à la Blancherie et au Parc de Vertou à disposition pour les baigneurs.

*« Il fût un temps où les rives de Morges étaient réservées à celles et ceux qui avaient un jardin donnant sur le Léman. Où la rue du Bluard, débouchait pratiquement dans l'eau, sans possibilités de se balader sur le pourtour du lac où le quai Lochmann n'existait tout simplement pas »* écrit Caroline Gebhard dans son article du 14 septembre « Morges veut se reconnecter au Léman » pour le journal La Côte.

**2 RÉSUMÉ DE LA MOTION**

La motion a pour but de demander un projet pour l'aménagement du collège du Bluard. Les motionnaires souhaitent notamment :

- Réaliser un portail côté lac sur le mur de la cour pour y inviter les visiteurs ;
- Offrir la possibilité et encourager l'organisation de manifestations par la Ville, des associations locales ou la Maison des associations ;
- Dévier la circulation des véhicules sur le quai Lochmann par la rue des Tanneurs afin de préserver la sécurité et de limiter le bruit ;
- Réaliser un accès au lac ;
- Installer une plateforme au-dessus des enrochements pour les baigneurs ;
- Installer des vestiaires et des douches dans le bâtiment du collège.

Dans un premier temps, cet objet demande à la Municipalité de vérifier la faisabilité de ces demandes auprès du Canton et, dans un second temps, de présenter un projet d'aménagement au Conseil communal.

### 3 DISCUSSIONS

Si sur le fond tous les commissaires étaient unanimes, les discussions ont été riches en suggestions. Différents points de vue ont pu être développés.

Un des membres de la commission fait partie du comité du Caf' Conc, il a pu expliquer le concept de cet évènement estival qui occupe la cour du collège du Bluard chaque vendredi de mi-juin à fin août. Le but est de mettre en lumière des associations locales au travers de la buvette en partageant des moments conviviaux et festifs. Le comité gère tous les aspects logistiques en prenant soin de valoriser les producteurs de la région. En dehors du Caf' Conc et de l'association Handi Challenge, il n'y a pas d'autres utilisations connues par les commissaires. Ceux-ci regrettent la situation et pensent qu'il y a mieux à faire de ce lieu à proximité du lac et du centre-ville. Des propositions de vide-dressing, de brunchs ou des supports à des porteurs de projets ont été mentionnés. Par exemple, en France, les préaux sont souvent utilisés pour la vie culturelle. Pourtant chez nous, le festival le Livre sur les quais ne s'est jamais arrêté au Bluard. Ce qui montre que ce lieu pourrait être beaucoup mieux valorisé.

En termes d'équipement, les commissaires se rallient à la motion et en supplément expriment le besoin de casiers et d'une buvette.

Malgré les quelques arbres présents, des commissaires ont comparé la cour de l'ancienne école à un « bain » et ont rappelé l'existence du postulat, « Réaménageons notre cour d'école » pour reverdir les cours d'école accepté par le Conseil communal en décembre 2020... Et d'autres trouvent qu'il est plus simple de poser des tables ou de danser sur un sol moins meuble.

L'un des principaux défis de ce projet est l'accès direct au lac. Les obstacles sont le vieux mur de la cour, la route et les enrochements. Les commissaires ont fait preuve d'imagination pour y trouver une solution idéale, mais sans succès. Ils souhaiteraient un accès au lac simplifié pour ne pas se tordre les pieds sur les cailloux comme dans beaucoup d'autres endroits au bord du lac Léman. Autour du lac, Vevey, Lutry La Bourgade à Lutry, la Jetée de la Compagnie à Lausanne, et Nyon ont été cités en exemple durant la séance. Cependant, les enrochements ont également une fonction de protection afin d'éviter l'érosion des rives. Il est connu que c'est le Canton qu'il faudra convaincre et une partie des personnes présentes se demande s'il sera possible de modifier le vieux mur du préau compte tenu de son niveau de protection au patrimoine.

Comme pour les motionnaires, le passage des voitures par la route du quai Lochmann est problématique pour les commissaires. Malheureusement, il ne semble pas exister une solution simple pour une vraie connexion vers le lac. L'idée d'une déviation du trafic n'est pas acceptable pour certains et ne fait pas l'unanimité au sein des représentants des motionnaires. Le projet parking sous les quais a également été mentionné et pourrait peut-être régler cette problématique.

Face aux différents préavis qu'amène la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), l'accessibilité au lac pour les personnes à mobilité réduite a été discutée. La mise en place d'infrastructures permettant à toutes et tous de profiter du lac est largement soutenue. Aujourd'hui, il n'existe aucune rampe pour les personnes à mobilité réduite. La seule possibilité de se baigner pour cette tranche de la population est de se rendre à la piscine. Développer cette offre serait peut-être intéressante pour le tourisme tout en étant novateur.

Etant donné qu'aucune des plateformes flottantes n'a été posée aux alentours du collège du Bluard cet été, on peut imaginer que l'accès au lac à cet endroit n'est pas vraiment souhaité par la Municipalité.

#### 4 CONCLUSION

Le projet d'aménagement du collège du Bluard et de sa cour enthousiasme tous les bord politique. Cependant, plusieurs difficultés sont à relever comme le passage des voitures à proximités et les divers consentements du Canton. Les membres de la commission comptent sur l'engagement et la capacité d'innovation de la Ville pour mettre en valeur ce lieu et exploiter son plein potentiel.

A l'issue du vote, c'est à l'unanimité que la commission s'accorde pour la prise en considération de cet objet en faisant confiance à la Municipalité pour sa réalisation.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre en considération la Motion PRL « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard »;

au nom de la commission

Michaël Fürhoff

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 octobre 2022**